



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE
SERVICES TECHNIQUES

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Bellegarde, le 5 octobre 2022

ARRETE DU MAIRE

N° ST 2022 – 146

**OBJET : TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC
ET ARRETE DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

- ▣ **Vu** les articles L. 2212-1 et 2212-2 du code général des collectivités territoriales,
- ▣ **Vu** la demande formulée Monsieur [REDACTED] – rue du Rieu – 30127 BELLEGARDE
- ▣ **Considérant** ses travaux de réfection de façade

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur [REDACTED] est autorisé à installer un échafaudage à la rue du Rieu – 30127 BELLEGARDE pour les travaux qui auront lieu du 6 au 21 octobre 2022.

ARTICLE 2 : Le stationnement sur la voie sera interdit et la circulation sera limitée compte tenu de la présence de l'échafaudage.

ARTICLE 3 : L'échafaudage devra être démontable pour permettre aux services des eaux ainsi qu'à EDF-GDF d'intervenir en cas de panne.

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire, ainsi que l'éclairage de l'ouvrage seront mis en place par le pétitionnaire.

Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas créer de nuisances aux riverains.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie, Messieurs les agents de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ▣ Publié sur le site de la commune (www.bellegarde.fr)
- ▣ Transmis au pétitionnaire, à la Préfecture du Gard, à la brigade de gendarmerie, à la police municipale, aux services techniques municipaux.

Publié le, 11 octobre 2022



Le Maire,

Juan MARTINEZ